



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Soutien au sport santé

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement d'enseignement ,
Établissement public

Domaines secondaires

Santé , Sport

Vous êtes un acteur investi dans le "sport santé"? La région Nouvelle-Aquitaine soutient les actions encourageant la pratique d'une activité physique adaptée, accessible et pérenne comme facteur de santé, d'épanouissement et d'intégration.

Échéances

Le dossier doit être envoyé minimum quatre mois avant le début de l'opération.

Objectifs

Afin d'encourager l'offre d'activités sportives comme facteur de santé sur son territoire, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient des projets ayant une réelle plus-value « santé » auprès de personnes éloignées de la pratique sportive. Les dossiers déposés doivent proposer des réponses aux enjeux d'adaptation, d'accessibilité, et de développement de l'offre d'activités physiques en direction de publics spécifiques.

Dans une logique d'amélioration de la santé et de prévention de la récurrence, les structures devront organiser et mettre en œuvre des activités physiques et sportives

adaptées permettant aux personnes de mieux vivre une pathologie chronique :

prévention secondaire : diminution de la prévalence d'une maladie ou la stabilisation d'une pathologie, voire sa diminution

prévention tertiaire : diminution de la prévalence d'incapacités chroniques ou de récidives, et donc de réduction des complications ou rechutes consécutives à la maladie

Bénéficiaires

les associations sportives

les associations ou réseau associatif ayant développé une compétence d'encadrement d'activités physiques et/ou sportives,

les établissements de santé

les collectivités locales et les EPCI

les petites entreprises

Ces structures devront posséder une expérience avérée sur la thématique « sport santé ».

Comment faire ma demande ?

Quel est le montant?

Le montant de l'aide régionale est défini au vu des actions présentées par les structures.

Quels sont les critères de sélection?

la pertinence et la plus-value de l'action initiée (qualité de l'action au regard des temps de pratique proposés, des objectifs, etc.)

la notion d'accessibilité géographique et socio-économique des publics (prise en compte dans le coût des adhésions et dans les prestations proposées)

l'encadrement qui devra présenter des compétences et des connaissances en lien avec le public accueilli

la régularité et la durée de l'action. Celle-ci devra s'inscrire dans le temps à des fins de pérennisation

les partenariats, avec une attention particulière portée sur les démarches

multi-partenariales

l'évaluation proposée par la structure (indicateurs quantitatifs/qualitatifs et bilans)

la cohérence du budget présenté ainsi que le montant des cofinancements attribués par les autres collectivités publiques

Pour les actions ayant fait l'objet d'un soutien en 2020, l'instruction du dossier 2021 ne se fera que sur présentation du compte rendu financier et du bilan qualitatif de l'action 2020.

Comment faire une demande?

1° Télécharger le dossier de demande de subvention "Soutien au sport santé"

2° Envoyer ce document par mail au correspondant dont le nom figure en première page du dossier

Correspondants

Service des sports

05 49 55 76 14